



Ségolène Royal

candidate à l'élection présidentielle

17 AVR. 2007

Paris, le

12 AVR. 2007

Nos réf. : sté/vba

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre ouverte adressée à tous les candidats à l'élection présidentielle relative aux besoins de santé de l'enfant, à la loi du 11 février 2005, au secret médical et à la vie privée des familles et je vous en remercie.

Dans le Pacte présidentiel que je propose aux Français, j'ai fait de l'Education ma première priorité.

C'est pour cela que je souhaite garantir l'exercice du droit à l'Education pour tous les enfants vivant sur le territoire national, sans distinction ni discrimination, afin de promouvoir la réussite de tous.

Il en va ainsi tout naturellement de la scolarisation des enfants handicapés.

Si je suis élue, je rétablirai le plan Handiscol que j'avais créé lorsque j'étais ministre de l'enseignement scolaire et qui a été scandaleusement arrêté depuis 5 ans par retrait des moyens.

Je ferai en sorte que la loi du 11 février 2005 laissée en jachère par le gouvernement de droite soit effectivement appliquée.

Le gouvernement que je nommerai aura pour mission de développer les dispositifs de service d'éducation spécialisée et de soin à domicile, de classe d'intégration scolaire, d'unité pédagogique d'intégration, en leur donnant les moyens de fonctionner comme des dispositifs ouverts. Il mettra en place un plan de formation de tous les personnels du système éducatif. Il favorisera l'accueil des enfants handicapés dans les activités périscolaires et renforcera les liens entre l'école et l'établissement spécialisé dans le cadre des projets personnalisés de scolarisation.

Je me suis engagée par ailleurs à rétablir les moyens supprimés par la droite et qui manquent cruellement au système éducatif pour remplir décemment l'ensemble de ses missions. La santé de l'enfant en fait partie.

.../...

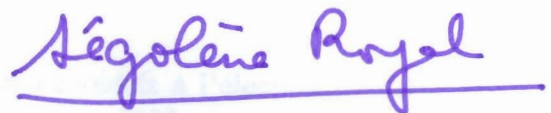


.../...

J'entreprendrai en conséquence de façon prioritaire un effort de recrutement des catégories de personnels qui, aux côtés des enseignants, assurent de façon déterminante la qualité de la vie scolaire, en particulier dans le domaine de la santé : médecin scolaire, infirmières scolaires, psychologues, assistantes sociales.

Leur métier s'exercera naturellement dans le cadre déontologique normal qui prévaut en matière de respect du secret médical et de l'intimité des familles.

En espérant avoir répondu à l'essentiel de vos préoccupations, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Ségolène ROYAL

UNAPEDA
21 rue de l'eau Blanche
29200 BREST